

COVID19 : ArcelorMittal doit agir !

En date du 17 mars 2020, une conférence a été organisée entre les représentants du personnel et la direction d'ArcelorMittal afin de faire le point face aux défis posés par le virus COVID19. **Cette réunion a été organisée à la demande de l'OGBL.**

Lors de l'entrevue, la fraction **OGBL a demandé à l'entreprise de prendre ses responsabilités** en appliquant à la lettre les recommandations dictées par les autorités et la médecine du travail :

- Mise en place du **plan de pandémie** recommandé par la médecine du travail
- **Protéger les salariés fragilisés** (atteints de maladie cardio-vasculaire, cancer, diabète, maladie chronique respiratoire, faiblesse immunitaire)
- **Ecarter immédiatement les salariés malades et encadrer les salariés susceptibles d'avoir été en contact avec une personne malade**
- **Privilégier le télétravail** pour les départements qui ont cette possibilité
- Mettre à disposition des salariés les **moyens et outils nécessaires pour garantir leur sécurité**
- Avoir recours au **chômage partiel** en cas d'arrêts ou d'impossibilité de fonctionner (manque de travail, absence de livraisons, sous-effectif, etc.)
- Faire le nécessaire au **niveau des paperasses** (certificats pour traverser les frontières, attestations, etc.)
- **Prévoir des plans d'action** en cas de décisions d'envergure
- **Faire preuve de clémence** en ce qui concerne les délais pour remise de documents comme les certificats de maladie
- **Rester à l'écoute des salariés !**

La direction d'ArcelorMittal a indiqué appliquer toutes les recommandations en collaboration avec la médecine du travail. L'entreprise a indiqué également qu'elle veillera à tout mettre en place pour garantir la santé et la sécurité de tous. Il a également été décidé que la délégation et la direction resteraient en contact régulier au niveau local et global pendant la durée de la crise.

L'OGBL veille et veillera à l'application de ces principes de base et interviendra auprès des instances compétentes pour faire appliquer ces consignes et ces recommandations en relation avec la santé et la sécurité des salariés.

Par ailleurs, l'OGBL est déjà intervenu et continuera à **intervenir auprès des instances gouvernementales** pour que les salariés soient encadrés et couverts par diverses mesures (aides financières, chômage partiel, couverture sociale, etc.) pour garantir leur emploi et leur existence. Des revendications au niveau des différentes **problématiques (fiscalité, sécurité sociale) des salariés frontaliers** font également partie des revendications de l'OGBL.

L'OGBL et ses délégués sont bien conscients que nous traversons une période inédite et qu'un effort sans précédent est demandé à l'ensemble des salariés du pays. La solidarité de toutes et tous est plus que jamais essentiel.

Les délégués OGBL restent à votre disposition si vous constatez des dérives ou en cas de questions.

Vos délégués